

Géotechnique et Génie Civil

ALTERNANCE EN 5° ANNÉE Contrat de professionnalisation

Polytech Grenoble forme des ingénieure.s spécialistes en géotechnique, dans le domaine du génie civil. La formation en dernière année (année 5) en contrat de professionnalisation répond à un double objectif : satisfaire le besoin croissant des entreprises en compétences spécialisées et répondre aux besoins de professionnalisation des élèves-ingénieure.s.

Compétences générales de l'ingénieur.e géotechnicien.ne

- Définir des programmes de reconnaissances géologiques, hydrogéologiques, géophysiques et géotechniques.
- Évaluer les risques géologiques et géotechniques d'un site
- · Concevoir et dimensionner des ouvrages.
- Gérer des projets de la planification à la réalisation.
- Pérenniser les ouvrages et les sites : suivi, surveillance et remédiation.

Thèmes des enseignements en année de professionnalisation

- Amélioration et renforcement des sols et des roches
- Techniques d'amélioration et de renforcement des sols et des massifs rocheux
- Dimensionnement des ouvrages renforcés
- Ouvrages souterrains
- Technologie des ouvrages souterrains
- Stabilité des cavités
- Géotechnique et environnement
- Sites et sols pollués
- Géotechnique environnementale
- Risques naturels et aménagements en montagne
- Aléas gravitaires et ouvrages de protection
- Gouvernance des risques
- Sols et séismes
- Comportement des sols sous séismes
- Dimensionnement des ouvrages sous séismes (Eurocode 8)
- Management et entreprenariat
- Montage d'un business plan
- Management de projet
- Droit du travail et des contrats
- Pratique professionnelle de l'anglais

Conditions de recrutement

Pour l'entreprise :

- Définir une fiche de poste correspondant à la mission et la faire valider par Polytech Grenoble.
- Mener une procédure de recrutement en coopération avec son OPCO (Opérateur de Compétence), l'école et l'alternant.e.

Pour l'étudiant.e :

- Être admis.e en 5e année de cycle ingénieur.
- Valider sa demande auprès du responsable de la filière.
- Avoir validé une expérience à l'étranger en année 3 ou 4.
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'entreprise visée.

Durée du contrat et rythme de l'alternance

Contrat d'un an.

Formation académique : 420 h

Le contrat alterne les heures d'enseignements, de travail personnel, d'accompagnement et d'évaluation à l'école et mission réalisée en entreprise :

- 12 semaines de formation à l'école (par périodes de 2 semaines)
- 40 semaines en entreprise

Métiers et secteurs visés

Métiers: Ingénieure en bureau d'études géotechniques, Ingénierie géotechnique (maîtrise d'œuvre), Ingénieure travaux en entreprise du secteur BTP, Ingénieure en bureau de contrôle, Maîtrise d'ouvrages et collectivités.

Secteurs d'activité : Génie Civil,

Travaux Publics, Bâtiments, Géotechnique environnementale, Risques naturels.

Contacts

Véronique REY

Conseillère en Formation Professionnelle veronique.rey@grenoble-inp.fr formation-pro@grenoble-inp.fr 04 76 57 45 09

Orianne JENCK

Responsable de la filière GGC en contrat de professionnalisation orianne.jenck@univ-grenoble-alpes.fr

